

LES AFRICAINS : COMPLICES OU VICTIMES DE LA TRAITE NEGRIERE ?

EBIA ATCHIMAN MARCELINE

Enseignante-Chercheuse à l'UCAO

Résumé

Cet article aborde la traite négrière en analysant ses origines complexes et en situant ses multiples responsabilités. Il revisite la responsabilité occidentale admise par l'opinion commune. Le texte se veut, non seulement en équidistance des responsabilités liées à l'esclavage et au commerce transatlantique, mais également démontre que ce phénomène est aussi vieux que l'humanité elle-même. Ainsi, tout comme dans les cités archaïques occidentales, trouve-t-on dans les sociétés traditionnelles africaines des relents de l'esclavage. Cette perspective suggère une réflexion sur les héritages culturels et historiques de l'esclavage, tout en affirmant la nécessité de prendre en compte la responsabilité de toutes les parties impliquées dans cette tragédie humaine.

Mots clés : Afrique, Occident, Esclavage, Traite négrière, responsabilité

Abstract

This article addresses the slave trade by analyzing its complex origins and situating its multiple responsibilities. It revisits the Western responsibility accepted by common opinion. The text aims not only to be equidistant from the responsibilities linked to slavery and transatlantic trade, but also demonstrates that this phenomenon is as old as humanity itself. Thus, just as in archaic Western cities, we find traces of slavery in traditional African societies. This perspective suggests a reflection on the cultural and historical legacies of slavery, while affirming the need to take into account the responsibility of all parties involved in this human tragedy.

Keywords: Africa, West, Slavery, Slave Trade - responsibility

Introduction

L'entrée en relation de l'Afrique avec l'Europe est avant tout celle d'un rapport de force. Elle commence avec une traite transatlantique d'esclaves noirs, un vaste mouvement forcé de

personnes innocentes sur une période de plus de quatre siècles. Selon les historiens, si le commerce des esclaves sur le continent commence très tôt avec les Arabes, c'est véritablement avec l'Occident qu'elle s'intensifie sous sa forme quasi industrielle. Ki-Zerbo, célèbre historien et politique voltaïque, reconnaît la spontanéité avec laquelle débute la traite négrière. L'exploration occidentale n'avait aucun projet de traite de noir. La vente négrière atlantique débute en 1441 quand un jeune capitaine portugais du nom de « Antam Gonçalvèz enleva un homme et une femme sur la côte occidentale du Sahara pour complaire à son souverain, le prince Henri le Navigateur - et il réussit : il fut fait chevalier »¹.

Loin d'être prémedité, le commerce d'esclaves s'est fait établir grâce à une série d'évènements. Tout s'amplifie lorsque Bartolomé de Las Casas propose de remplacer les esclaves Indiens par des esclaves noirs que l'on croit plus habitués aux climats tropicaux et au travail agricole. Ce nouveau projet fait naturellement entrer les flottes européennes dans une vive concurrence à travers un commerce triangulaire Europe-Afrique-Amérique. Près de 12 millions de Noirs, un chiffre à géométrie variable (puisque l'UNESCO estime que cette traite a déraciné environ 15 à 20 millions d'Africains) furent séquestrés et trainés de force dans les Amériques et les Caraïbes². Mais si le commerce triangulaire demeure un projet non expressément formulé dans les sociétés traditionnelles africaines, peut-on soutenir que l'Afrique a toujours subi l'esclavage ? Autrement dit, les Africains ont-ils été victimes ou complices de ce grand réseau de traite négrière de plus de quatre siècles ? Qu'est-ce qui aurait favorisé la traite négrière au point d'en faire d'elle une industrie ?

Pour répondre à ces interrogations, notre thème de notre réflexion se formule comme suit : les africains : complices ou

¹ John ILIFFE, *Les Africains, histoires d'un continent*, Paris, Flammarion, 2002, p.185.

² En mémoire de l'esclavage, <https://www.un.org/fr/events/slaveryremembranceday/background.shtml>. Consulté le 10/01/2025.

victimes de la traite négrière? Notre thèse consiste à soutenir que si les africains n'ont pas été à l'initiative de la traite négrière, il n'est pas exclu que leur implication active ait contribué à la structuration et à la longue durée de ce commerce triangulaire. La méthode analytico-critique que nous employons vise à la mise en lumière de la responsabilité de l'Occident et de l'Afrique. Cette démarche repose sur un objectif principal, celui d'éviter la victimisation de l'Afrique d'une part et d'autre part la culpabilisation exclusive et incessante de l'Occident de ce crime contre l'humanité. Notre investigation s'articule autour de deux axes à savoir: une enquête sur l'origine et les motivations de la traite négrière; et la reconnaissance de la responsabilité africaine. Notre intention, loin de dédouaner l'Occident, qui nul doute, découvre l'Afrique dans une dynamique d'annexion et de domination, consiste à contribuer à ce vieux projet du continent noir de guérir de son passé douloureux.

I- La traite Négrière

I-1 L'esclavage dans la société traditionnelle africaine

Il est difficile d'inférer que les sociétés africaines anciennes ignoraient l'esclavage ; elles seraient bien les seules dans l'histoire de l'humanité ! L'esclave existe presque depuis l'aube de l'humanité dans la plupart des sociétés. De la Grèce à Rome, de l'Egypte à Carthage, la capture et la vente des esclaves étaient un fait banal et régulier à l'époque antique. Les Gaulois aussi ont connu leur temps d'esclavage. Lors de la conquête de la Gaule, Jules César capturait de nombreux Gaulois pour en faire des esclaves³. Même, les *saintes Ecritures* montrent que l'esclavage a été une pratique juive. Ainsi, sans être en marge d'un phénomène qui irriguait toutes les sociétés antiques, les africains ont aussi pratiqué l'esclavage.

³ Michel GROGIEZ, *Il était une fois*,
https://www.iletaitunehistoire.com/genres/documentaires/lire/bibliddoc_001. Consulté le 08/01/2024.

On peut émettre l'hypothèse selon laquelle l'esclavage dans les sociétés africaines pourrait provenir du besoin des hommes d'accroître leurs biens. L'agriculture et l'élevage étant l'activité première à l'époque ancienne, l'enrichissement devrait dépendre de l'exploitation d'un maximum de surface ou de la possession d'un cheptel considérable. D'où l'intérêt pour les chefs de famille de disposer d'une main-d'œuvre nombreuse. Les hommes possédaient des esclaves ou plusieurs femmes pour les activités champêtres et l'élevage puisqu'ils espéraient un rendement optimal.

Mais, les récits des premiers voyageurs occidentaux en Afrique subsaharienne, tel l'Écossais Mungo Park (1771-1805), estiment que l'origine des esclaves serait diverse. Les esclaves étaient généralement des prisonniers de guerre ou des descendants d'esclaves. L'on pouvait être fait esclave soit pour l'acquittement d'une dette ou d'un système pénal ou encore servir de monnaie d'échange. Christine Chivallon, tout en admettant qu'en Égypte pharaonique, la Nubie constituait un réservoir de main-d'œuvre, précise toutefois que « les Nubiens n'étaient pas cantonnés au groupe des esclaves et l'on pense même que certains ont pu être pharaons »⁴. La vie des esclaves n'était pas semblable à celle des esclaves noirs employés dans le monde arabo-musulman ou dans les plantations américaines. Les « captifs de case » étaient généralement intégrés au cercle familial et traités comme des domestiques. Ils pouvaient éventuellement servir comme guerriers, mais n'étaient pas systématiquement objet de sévices et de maltraitances.

Dans *L'éclipse des Dieux, grandeur et désespérance des peuples noirs*, Tidiane N'Diaye fait remarquer que ces différentes formes d'esclavage ne débouchaient pas sur des déportations massives, meurtrières, mutilantes et traumatisantes; mais qu'elles étaient acceptées avec résignation par les populations et intégrées à leur

⁴ Christine CHIVALLON, *Les diasporas noires des Amériques : expériences et théories à partir de la Caraïbe*, Paris, éd. CNRS, 2004, p. 47.

mode d'existence⁵. Si donc, l'on ne peut nier l'existence de l'esclavage comme un système social habituel, la maltraitance des esclaves commence véritablement lorsqu'il s'est transformé en un commerce qui s'est ouvert un circuit de traite des esclaves sous l'influence arabe. Quoi qu'il en soit, la pratique de l'esclavage dans la société africaine traditionnelle aura préparé la traite arabo-musulmane.

I-2 La traite Transsaharienne

Avant la traite occidentale, les sociétés africaines entretenaient des réseaux de traite des Noirs avec les Arabes. Des caravanes s'approvisionnaient au sud de l'Afrique et alimentaient les marchés du Nord et les pays du Moyen-Orient. La présence d'esclaves noirs dans le pourtour méditerranéen était alors dès le haut Moyen Âge, mais également en Asie (Inde, Chine, Indonésie) un phénomène habituel. Avant que les Européens initient la traite transatlantique, ils devraient certainement se ravitailler sur le marché arabo-musulman. Ainsi, depuis le Xe siècle, il y avait des esclaves noirs en Espagne, en France, en Italie... Mais, seulement à cette époque les esclaves noirs et blancs se côtoyaient parce que l'esclave n'était pas asservi en fonction de sa couleur de peau.

Avec l'avènement de la traite des Noirs, certains chefs noirs se lancèrent dans « des guerres contre leurs voisins et revendirent les prisonniers aux marchands musulmans »⁶. L'esclavage devient alors un moyen de commerce. Alban Dignat, comptabilise jusqu'à plus 5 000 à 10 000 esclaves en direction des pays musulmans par an⁷. Selon Dignat, les musulmans de confession chiite en provenance du golfe Persique s'établissaient dans un archipel de l'Océan indien proche du littoral africain et dénommé Zanzibar pour en faire un important

⁵ Tidiane N'DIAYE, *L'éclipse des Dieux, grandeur et désespérance des peuples noirs*, éd. du Rocher, Monaco, mars 2006.

⁶ Alban DIGNAT, *Des origines au XXe siècle. L'esclavage en Afrique* 08/2022. https://www.herodote.net/L_esclavage_en_Afrique-synthese-13.php. Consulté le 08/01/2023.

⁷ *Ibidem*.

marché d'exportation d'esclaves à destination du Golfe. Il rapporte comment le sultan de Mascate-et-Oman établit sa capitale sur l'archipel pour y cultiver du clou de girofle dont devait s'occuper les esclaves. Dans les plantations de girofliers, Catherine Coquery-Vidrovitch décrit les nouvelles conditions de travail épouvantables auquelles étaient soumis les esclaves noirs. « La mortalité, écrit-elle, était très élevée; ce qui signifie que 15 à 20% des esclaves de Zanzibar (soit entre 9 000 et 12 000 individus) devaient être remplacés chaque année »⁸. De l'enquête de Coquery-Vidrovitch, il ressort clairement que l'exploitation des esclaves dans la société noire diffère sensiblement de celle dans le monde arabe. Les conditions de vie des esclaves noirs d'une part et des rapports entre les esclaves et les hommes libres dans la société africaine d'autre part, ne devrait certainement pas poser un problème de nature humaine. Cela ne dédouane pas pour autant l'Afrique de sa complicité avec les négriers puisqu'elle aura ouvert la voie à toutes les théories conspirationnistes et racistes avec son lot de conséquences dramatiques que les Européens ont solidement établi afin de transformer la traite négrière en une institution.

I-3 La traite transatlantique ou le commerce triangulaire

La traite négrière atlantique est la plus importante migration maritime de l'histoire. Organisée par les colons européens à partir du XV^e siècle, elle s'explique par la recherche de main-d'œuvre alors que la population indigène, amérindien, ne permettait pas de satisfaire les besoins en matière de rendement plus efficace. C'est ici qu'intervient l'épisode sans doute le plus dramatique de l'histoire de la conquête, quand la cause des Indiens va se voir ardemment défendue contre le barbarisme des colons tout en ouvrant la voie à une autre exploitation tout aussi terrible. Le père dominicain Bartholomé de Las Casas se

⁸ Catherine COQUERY-VIDROVITCH, *La colonisation arabe à Zanzibar, le livre noir du colonialisme*, CF. Alban DIGNAT, *Des origines au XXe siècle. L'esclavage en Afrique*, 08/2022, https://www.herodote.net/L_esclavage_en_Afrique-synthese-13.php. Consulté le 08/01/2023.

positionne comme le défenseur manifeste au travers des débats jusqu'à l'intervention de la Couronne d'Espagne.

Face aux conditions inhumaines réservées aux populations locales, l'extermination violente dont elles sont victimes, Las Casas renonce très vite à l'exploitation des amérindiens et plaide pour leurs causes auprès du roi Ferdinand. Pour cette raison, il est appelé « protecteur des Indiens ». Il finit par obtenir la substitution de la main-d'œuvre africaine à celle des Indiens. C'est conclure trop hâtivement que de rendre le dominicain comme le seul responsable de la traite des noirs puisque l'initiative était déjà entamée 50 ans plutôt avant qu'il n'intervienne. Néanmoins Alphose Quenum précise que : « Las Casas contribua à faire lever l'interdiction qui limitait l'envoi des nègres dans son souci passionné de protéger les Indiens »⁹. Las Casas, à la fin de sa vie, finit par reconnaître son erreur, mais il n'eut malheureusement pas assez d'ardeur pour les noirs comparativement aux Indiens. Près de 12 millions d'Africains furent arrachés à leur terre et ont vécu dans des conditions inhumaines. Alors qu'au début de la conquête de l'Amérique, les planteurs comptaient sur les prisonniers de guerre irlandais et royalistes envoyés aux Antilles comme travailleurs forcés, ils furent tout simplement remplacés par les esclaves noirs.¹⁰ L'exploitation des noirs devenait alors une grande source d'enrichissement pour les producteurs de cannes à sucre et de tabac. Plus qu'une simple main-d'œuvre, les européens ne manquaient pas de s'attaquer aux noirs jusqu'à la remise en cause même de son être d'homme le réduisant ainsi à un bien meuble.

⁹ Alphonse QUENUM, *Les églises chrétiennes et la traite atlantique du XV^e siècle au IX^e siècle*, Paris, Karthala 1993, p. 89.

¹⁰ Pieter EMMER, « La traite négrière atlantique », Encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe [en ligne], ISSN 2677-6588, mis en ligne le 05/02/21, consulté le 09/01/2024. Permalien : <https://ehne.fr/fr/node/21292>

II. Pour en finir avec la mémoire blessée de la traite Négrière

II-1 L'implication des africains dans la traite négrière

La traite et l'esclavage transsaharien puis transatlantique n'auraient pas été possibles sans la collaboration active des Africains. Les siècles de commerce oriental et occidental ont été entretenus par les chefs africains qui y avaient trouvé la source d'accroissement de leur puissance et de leur richesse. Dans son ouvrage *Le génocide voilé*, le célèbre anthropologue et économiste sénégalais Tidiane N'Diaye argumente avec justesse l'engagement des noirs dans la traite négrière. Il y affirme que la complicité de certains monarques et leurs auxiliaires africains dans ce commerce criminel est une donnée objective.¹¹ Les faits sont têtus ; il existe assez d'archives qui attestent l'implication des noirs dans la traite négrière. Comme le soulignent Magali Besson et Myriam Cottias, « sur le plan historique, il est avéré que des vendeurs d'esclaves originaires de sociétés africaines avaient établi des relations véritablement commerciales et durables avec des européens du temps de la traite. »¹²

Les Africains ont eux-mêmes contribué, alimenté la vente de leurs congénères et ont établi solidement le système esclavagiste qui aura duré des siècles. Certes, au cours de cette tragédie esclavagiste, les prédateurs, d'abord arabes puis occidentaux ont excité la cupidité et la rapacité de nombreux chefs africains. Ce n'est pas une raison suffisante pour les rendre immaculés de la traite des noirs. Au Nigéria, par exemple, les razzias étaient légalement organisées par des chefs ou des sultans pour approvisionner les négociants qui travaillaient pour l'exportation de captifs africains. Loin de vouloir supprimer une traite dont les chefs africains profitait, ils imaginaient, au contraire, des taxes de passage qu'ils imposaient aux caravanes.

¹¹ Tidiane N'DIAYE, *Le génocide voilé : enquête historique*, Paris, éd. Gallimard, 2008.

¹²Magali BESSON et Myriam COTTIAS, *Quelle est la responsabilité des Africains dans la traite négrière et l'esclavage ? Lexique des réparations de l'esclavage*, 2021, p.142-144.

Dans ce contexte où la course à la richesse était monnaie courante, la chasse à l'homme, (au pays de Fellatas) était dirigée par Ahmadou, fils de El Hadji Omar Seydou Tall.¹³

A l'intérieur du continent, l'entreprise était encore plus répugnante avec les monarques dahoméens dont le plus grand des fournisseurs d'esclaves fut Béhanzin. Pour disposer de plus d'armement et de chevaux, gage de leur puissance, les rois africains furent obligés de vendre davantage de captifs en engageant des guerres contre les royaumes voisins. Les chefs africains se firent des guerres entre eux, d'où beaucoup de captifs noirs sont les produits de guerres intestines. L'arrivée des navigateurs occidentaux ne fit qu'accroître le commerce de ces États souvent trop éloignés du Sahara, pour écouler les captifs. La demande accrue des négriers européens faisait monter les prix de la vente des écroués noirs. Ainsi, si la traite a enrichi les ports de Nantes, de la Rochelle, de Bordeaux ou de Liverpool, elle a aussi assuré la richesse de rois africains. On estime à 250 000 livres les revenus en 1750 de Tegbessou, roi du Dahomey qui livra environ 9 000 esclaves par an. La puissance des chefs locaux était d'autant plus grande qu'ils étaient équipés d'armes efficaces que l'on estimait jusqu'à environ 300000 fusils exportés chaque année vers l'Afrique dans la seconde moitié du XVIII^e.¹⁴

Dans cette tragédie, force est donc, de reconnaître qu'il y eut la collaboration des potentats autochtones qui, pour tirer profit de ce commerce ne se souciaient guère de la destination ou de la mort de leurs compatriotes. Il n'y eut pas seulement que les négriers berbères, égyptiens, ou européens mais aussi des Africains. Pour des bœufs et des étoffes, les chefs africains ont initié des razzias et vendu d'autres noirs¹⁵. Cependant, tous les

¹³ Tidiane N'DIAYE, *Le génocide voilé : enquête historique*, op.cit.

¹⁴ Tidiane DIAKITE, *La traite des Noirs et ses acteurs africains du XVe au XIXe siècle*, Paris, éd. Berg International, 2008. Cf. compte rendu de Christiane PEYRONNARD sur *La traite des Noirs et ses acteurs africains du XVe au XIXe siècle*. <https://clio-cr.clionauts.org/la-traite-des-noirs-et-ses-acteurs-africains-du-xve-au-xixe-siecle.html>. Consulté le 03/01/2024.

¹⁵ *Ibidem*.

Noirs ne s' étaient pas certainement pas mêlés à la traite ou avaient quelques résistances telles que le roi des wolof. Si le commerce triangulaire a duré plus de quatre siècles, c'est aussi parce que les Africains eux-mêmes étaient activement impliqués dans la traite. Il a dû exister des résistances africaines ou des organisations de résistance, mais elles étaient trop faibles devant cette institution complice de Noirs et de Blancs qui ne voulaient nullement abandonner leur commerce de l'or noir.

II-2 Reconnaissance de la responsabilité africaine

Nombreux sont les chercheurs africains qui tentent de négliger ou d'occulter cette phase nébuleuse des échanges entre l'Afrique, l'Orient et l'Occident. L'implication des Africains dans la traite des Noirs continue d'être encore aujourd'hui un sujet tabou. Les historiens, les journalistes et les militants panafricanistes n'osent pas lever le voile. La participation de chefs Africains à la traite de leurs propres frères Noirs a toujours été une réalité gênante, même pour les historiens occidentaux. Mais les Africains ne peuvent pas continuer à accuser les arabes ou les Européens et dédouaner les chefs traditionnels.

Il importe que l'Afrique demande pardon aux descendants d'esclaves pour ses actes d'inhumanité, de cruauté, d'injustice. L'Afrique doit se repentir pour avoir participé à la traite des esclaves en aidant systématiquement à mener des raids et des enlèvements dans des communautés sans défense, puis à livrer leurs frères aux Européens, Américains.¹⁶ Heureusement quelques voix, bien que timides, se lèvent pour demander pardon, signe de l'aveu d'une Afrique qui dévore ses propres enfants. Matthieu Kérékou, ancien président de la République du Bénin, est l'un de ceux qui pensent que les Africains doivent reconnaître leur part de responsabilité. Pour cette raison, en 1999, il s'était mis à genoux devant une communauté noire à

¹⁶ Julia FICATIER, « Les africains ont leur part dans la traite des noirs », *La Croix*, 11/2009, https://www.la-croix.com/Actualite/Monde/Des-Africains-ont-eu-leur-part-dans-la-traite-des-Noirs-_NG_-2009-11-12-568672. Consulté le 07/01/2024.

Baltimore pour demander pardon aux Africains-Américains et à toute la diaspora pour le rôle honteux que les Africains ont joué durant la traite.

Le 27 avril 2015¹⁷, c'était au tour du Sénégal de rendre hommage aux victimes de la traite négrière. Mais avant, en octobre 2003, les évêques africains réunis à Gorée avaient publié une déclaration dans laquelle ils demandaient « le pardon de l'Afrique à l'Afrique » en ces termes : « Commençons donc par avouer notre part de responsabilité dans la vente et l'achat de l'homme noir, hier et aujourd'hui... Nos pères ont pris part à l'histoire d'ignominie qu'a été celle de la traite et de l'esclavage noir. Ils ont été vendeurs dans l'ignoble traite atlantique et transsaharienne... ». Cette déclaration fait suite à celle du pape Jean-Paul II qui, en 1985 à Yaoundé où au nom des catholiques de l'Occident, demandait pardon aux frères africains qui ont tant souffert de la traite des Noirs. Ce message sera repris dix ans plus tard à Rome, implorant encore : le pardon du ciel pour le honteux commerce d'esclaves auquel participèrent de nombreux chrétiens.

II-3 La reconnaissance officielle de la traite négrière comme un crime contre l'humanité

Cela fait à peine quelques décennies que la traite des Noirs a été reconnue officiellement comme un crime contre l'humanité. En 1994, l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) initiait le projet de la Route de l'Esclave à Ouidah au Bénin conformément au mandat dont elle a été investie pour réduire l'ignorance sur les évènements historiques majeurs en tant qu'elle participe à l'incompréhension mutuelle entre les peuples. Le programme que lançait l'UNESCO nourrissait l'ambition de rompre le silence autour de la traite afin d'y construire une mémoire

¹⁷ La date de cette commémoration correspond à celle de l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises, le 27 avril 1848.

universelle. L'étude des causes des évènements historiques, des modalités et des conséquences de l'esclavage permettait de mieux comprendre les diverses mémoires et patrimoines issus de cette tragédie mondiale. Ainsi, dans l'exposé de son programme, l'UNESCO (2000) présentait la traite comme le plus grand mouvement organisé de déportation de l'histoire et la qualifie à la suite de l'historien français Michel Deveau comme la plus gigantesque tragédie de l'histoire humaine par l'ampleur et la durée.

Avant l'UNESCO, en 1990, au Royaume Uni, le député Bernie Grant d'origine guyanaise, avait activement milité à travers le mouvement de Réparation pour l'Afrique (Africa Reparation Movement) pour que les puissances occidentales formulent des excuses publiques vis-à-vis des descendants des esclaves et initient des moyens de réparations pour les torts qui leur ont été faits. En réponse à cette exigence de pardon en l'endroit des descendants des esclaves, la ville de Chicago, aux Etats-Unis s'était prononcée en faveur d'actions de réparation. La France, quant à elle, avait adopté le 10 mai 2001 une loi reconnaissant la traite et l'esclavage perpétrés à partir du XV^e siècle comme un crime contre l'humanité.

Dans la continuité d'un réflexion sur la traite négrière, s'est tenue la Conférence de Durban 2001, officiellement intitulée *Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée*, s'est tenue à Durban, en Afrique du Sud, du 31 août au 8 septembre 2001 sous l'égide des Nations Unies. Son objectif principal était de dresser un état des lieux du racisme dans le monde et de proposer des stratégies pour le combattre sous toutes ses formes. Deux sujets majeurs ont cristallisé les désaccords : la reconnaissance de l'esclavage et de la traite transatlantique comme crimes contre l'humanité, et le traitement de la question israélo-palestinienne.

En ce qui concerne le racisme, il a été suggéré que le monde occidental doive des réparations à l'Afrique. Ces réparations concerneraient la traite négrière et le colonialisme, et même l'ère postcoloniale. La Déclaration publiée comme Document final de la Conférence stipulait : « Nous reconnaissions que l'esclavage et la traite des esclaves constituent un crime contre l'humanité, et auraient toujours dû l'être, en particulier la traite transatlantique des esclaves, et comptent parmi les principales sources et manifestations du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée. Nous reconnaissions que le colonialisme a conduit au racisme, à la discrimination raciale, à la xénophobie et à l'intolérance qui y est associée »¹⁸. La conférence de Durban reconnaît que « les conséquences de cette tragédie [la traite négrière], accentuées par celles du colonialisme et de l'apartheid, ont causé des dommages économiques, politiques et culturels substantiels et durables aux peuples africains et sont toujours présentes sous la forme de dommages causés aux descendants des victimes, de la perpétuation des préjugés contre les Africains sur le continent et les personnes d'ascendance africaine dans la diaspora »¹⁹. A cela, la Déclaration fait-elle remarquer que les victimes de violations de leurs droits humains résultant du racisme et des préjugés qui y sont liés devraient avoir le droit d'exiger une réparation de ces dommages ou une satisfaction juste et adéquate.

C'est dans ce contexte, que le 28 juin 1992 à Abuja, au Nigéria, naît le Groupement d'Eminentes Personnalités (GEP) sous l'instigation de l'Organisation de l'unité africaine (OUA/ UA). L'objectif de ce Groupement étant de lutter pour la réparation

¹⁸ World Conference against Racism, Racial Discrimination, Xenophobia and Related Intolerance (Durban, 31 August-8 September 2001), “Declaration”, pars. 13 and 14, available at www.unhchr.ch/pdf/Durban.pdf. 24/04/2025

¹⁹ Draft Declaration of the African Regional Preparatory Conference for the World Conference against Racism, Racial Discrimination, Xenophobia and Related Intolerance”, WCR/RCONF/DAKAR/2001/L.1 Rev. 3, 24 January 2001, pars. 19, 20 and 38, available at <http://www.africapolicy.org/docs01/wcar0101.htm>. Consulté le 24/04/2025.

des dommages occasionnés par l'entreprise esclavagiste. En décembre 2002, trois sur les 12 membres du Groupement poursuivront activement leurs efforts en matière de réparations, principalement par le biais de leurs écrits, des conférences et des institutions universitaires. Il s'agissait de J. F. Ajayi, Ali Mazrui et Dudley Thompson. Cependant, le contact entre les membres du Groupement restait très limité pour la simple raison que ceux-ci agissaient à titre individuel plutôt que collectif. Cette manière éclatée et individualiste de mener un combat qui exige l'addition des énergies, ne peut que fragiliser le processus et miner les forces insuffisantes mises à l'œuvre.

C'est pourquoi, en 1999, une « Conférence de la Commission de la vérité » s'est tenue à Accra, au Ghana. Cette Commission était composée en particuliers de neuf pays africains, des États-Unis, du Royaume-Uni et de trois pays des Caraïbes. Elle a conclu que les causes profondes des problèmes actuels de l'Afrique proviennent de l'esclavage et de la colonisation des peuples africains sur une période de plus quatre cent (400) ans. L'Occident devaient donc 777 000 milliards de dollars américains d'indemnisation (plus les intérêts annuels) ²⁰. Cependant, la déclaration finale de la Conférence de la Commission de la vérité ne donne aucune indication sur la manière dont elle est arrivée au chiffre de 777 000 milliards de dollars américains²¹. Tetteh Osabu-Kle, quant à lui, estime que l'Afrique a droit à 100 000 milliards de dollars d'indemnisation. Osabu-Kle fonde son estimation sur la différence de population entre l'Afrique et l'Asie, et sur l'hypothèse que sans la traite négrière et le déclin démographique présumé qui en a résulté sur le continent, l'Afrique serait aujourd'hui aussi densément peuplée que l'Asie. Les membres du GEP eux-mêmes n'attribuent aucune valeur aux réparations qu'ils réclament car

²⁰ Rhoda E. Howard-Hassmann, Reparations to Africa and the Group of Eminent Persons, Cahier d'étude africaine, Réparations, restitutions, réconciliations. 173-174/2004, pp. 81-97. <https://doi.org/10.4000/etudesafricaines.4543> Consulté le 23/04/2004.

²¹ « The Accra Declaration on Reparations and Repatriation », in MAZRUI (2002: 139-. 43, quotation from p. 140.

comme le soutient Thompson, « [d]ès que vous commencez à faire cela, vous banalisez les réparations et ce qu'elles représentent... Il est impossible de chiffrer le meurtre de millions de personnes, nos ancêtres »²².

Dans ce débat sur la question des réparations, d'autres réparations dans l'histoire ont refait surface. L'Allemagne a fait des réparations aux Juifs après l'holocauste des persécutions nazies, l'Amérique et d'autres intérêts bénéficiaires en ont fait aux Noirs après l'holocauste de l'esclavage africain. L'Allemagne a versé de l'argent à ses anciens ennemis après la Première Guerre mondiale, les États-Unis ont payé aux Américains d'origine japonaise internés pendant la Seconde Guerre mondiale. Pendant douze ans, l'Allemagne nazie a infligé des horreurs aux Juifs d'Europe. Et l'Allemagne a payé. Elle a payé les Juifs individuellement. Elle a payé l'État d'Israël. La Conférence de Durban a reconnu que des groupes des victimes ont reçu des excuses répétées de différents pays ainsi que d'importantes réparations.

Cependant, l'idée de réparation pour la traite négrière n'était pas partagée par tous. Le président du Sénégal, Abdoulaye Wade, par exemple déclara que si des réparations devaient être versées pour l'esclavage, il pourrait lui-même être tenu de les payer, car ses ancêtres possédaient des milliers d'esclaves. Il jugeait la proposition d'indemnisation monétaire pour l'esclavage insultante. Il est absurde que l'on puisse payer un certain montant de dollars et que l'esclavage cesse d'exister, soit aboli, et qu'il y ait un reçu pour le prouver. Si Wade dénonce l'absurdité de l'idée d'indemnisation, c'est bien pour souligner la nature profonde du crime de l'esclavage dont il analyse amplement des points dans *Un destin pour l'Afrique*. Pour mettre en lumière le caractère massif de l'esclavage insusceptible d'être monétisé, l'auteur d'*Un destin pour*

²² « [O]nce you begin to do that you... trivialize reparations and what it stands [for]... It is impossible to put a figure to killing millions of people, our ancestors » *Interview*, 5 December 2002.

l'Afrique s'est montré le présentateur de la souffrance, de la résistance et de l'héroïsme des « Spartacus noirs de l'esclavage atlantique »²³.

Pour Abdoulaye Wade, l'histoire africaine n'a connu plus de grand crime que celui de l'esclavage moderne qu'il qualifie « d'entreprise mercantiliste systématique aux fins de production marchande » représentant une « spécificité pour la race noire, qui a eu à le subir pendant trois siècles »²⁴. A sa suite, certains africains pensaient que la promotion de la réparation est un moyen facile de détourner l'attention de la politique intérieure africaine et des nombreuses violations des droits humains commises par les dictateurs africains²⁵. Mais la reconnaissance officielle de l'esclavage comme un crime contre l'humanité représente une avancée majeure dans les processus de réparation, encore faudra-t-il pousser jusqu'à minimiser définitivement les disparités qui structurent encore les rapports Nord-Sud, à briser le regard paternaliste occidental sur l'Afrique et à exiger d'aux formes subséquentes de réparation. Et ce, en menant jusqu'à son terme le combat pour la reconnaissance de la dignité et de l'identité africaine.

Contrairement à la rive opposée à la réparation, certains africains réfléchis et érudits plaident en faveur de réparations de la part de l'Occident, pour des raisons juridiques, morales et matérielles. Compte tenu de l'intérêt mondial actuel pour les excuses et les réparations pour les innombrables torts passés, l'Europe et l'Amérique devraient des réparations au continent africain.²⁶ De nombreuses organisations non gouvernementales africaines et afro-américaines soutenaient le principe de réparations pour l'Afrique.

²³ Abdoulaye Wade, *Un destin pour l'Afrique*, Paris, Michel Lafon, 2005.

²⁴ *Idem*, p. 113.

²⁵ Rhoda E. Howard-Hassmann, Reparations to Africa and the Group of Eminent Persons, Cahier d'étude africaine, Réparations, restitutions, réconciliations. 173-174/2004, pp. 81-97. <https://doi.org/10.4000/etudesafricaines.4543> Consulté le 23/04/2004.

²⁶ *Idem*.

Plusieurs groupes se sont consacrés activement à cette question. Un groupe britannique, l'African Reparations Movement (ARM), avait été très actif sur Internet, mais son activité s'est atténuée en 2003 suite au décès d'un mécène qui avait apparemment soutenu son site web. De petits groupes réclamaient des réparations au Ghana et au Kenya. Un « Mouvement jamaïcain pour les réparations », parrainé par Dudley Thompson et lié au mouvement religieux rastafari, a publié des déclarations lors de la conférence de Durban, mais l'auteur n'a trouvé aucune autre preuve de son existence. Enfin, les trois membres actifs du GEP ont donné des conférences, notamment dans les universités, et ont tenté d'encourager les étudiants à créer leurs propres sections. Mais, ils n'ont pas réussi à lancer un vaste mouvement en faveur des réparations pour l'Afrique, au-delà du discours. Le GEP a éprouvé des difficultés à s'accorder sur un cadre approprié pour les demandes de réparations.²⁷

Au regard de tous ces désaccords, quel serait l'avenir du mouvement en faveur des réparations en Afrique, une fois que les trois membres encore actifs du GEP ne seront plus en mesure de poursuivre leur travail ? A l'heure actuelle, aucun groupe actif ne semble disposé et capable de reprendre leurs efforts. L'Union africaine ne semble pas, non plus, placer l'idée des réparations au centre de ses activités. En Afrique, de manière générale, la question des réparations ne préoccupe pas la plupart des Africains ordinaires, occupés par la survie quotidienne. Une grande partie estime-t-elle aussi que cette affaire remonte si loin qu'il faut l'oublier.

²⁷ Rhoda E. Howard-Hassmann, Reparations to Africa and the Group of Eminent Persons, Cahier d'étude africaine, Réparations, restitutions, réconciliations. 173-174/2004, pp. 81-97. <https://doi.org/10.4000/etudesafricaines.4543> Consulté le 23/04/2004.

Conclusion

La traite a, d'un côté, « mercantilisé de nombreuses sociétés et entamé leur extraversion, qui se poursuit encore aujourd'hui ; et de l'autre, elle a vidé et exténué le continent, facilitant probablement sa conquête qui commence plus tard, au début du XIX^e siècle »²⁸. De Henri le navigateur à Bartolomé de Las Cas en passant par Antam Gonçalvez, les historiens s'accordent pour ressasser inlassablement que la violence européenne faite aux Noirs n'était pas un projet prémedité, nourri et organisé. Il ne fait pour autant aucun doute que les européens soient à l'origine de la traite atlantique. S'il faut reconnaître la responsabilité des Noirs dans la vente des Noirs, elle pourrait tout de même être prise au second degré au regard de l'engagement des Européens dans ce commerce lugubre.

Les Occidentaux ont élevé la traite négrière à un tel niveau institutionnel et industriel qu'ils y fondaient leur puissance économique. La traite négrière et l'esclavage étaient soigneusement structurés comme un système. L'épisode long et douloureux de la traite transatlantique n'aurait pas continué s'il n'y a pas eu l'établissement de théories solides qui l'avait fondé. La tragédie de la traite réside aussi bien dans la violence faite aux Noirs que dans les thèses de deshumanisation de la race au point que Noir et Blanc continuent d'en subir les conséquences. Alors même que sur le continent noir, les autorités africaines discutaient d'affaire et d'échange avec des partenaires rationnels et d'égal à égal (quoique leurs actions furent immorales) ; sur le continent européen, les Occidentaux les réduisaient au bas de l'échelle dans la hiérarchie de l'humanité. Il est clair qu'un tel jugement aurait été irrecevable chez les rois noirs s'ils l'avaient su. En outre, le récit selon lequel les négriers enivraient les rois

²⁸ Mamoudou GAZIBO, *L'introduction à la politique africaine*, Québec, presse universitaire de Montréal, 2010, p.65.

des wolofs d'alcool²⁹ du fait de leur réticence dans la vente des esclaves afin de les inciter à capturer leurs sujets démontrent clairement que les négriers occidentaux employaient de méthodes diverses, telles que la cupidité, le mensonge ou même la violence pour forcer les chefs noirs à la vente d'esclaves tant leur besoin en marchandise esclavagiste était important. Si donc, l'on ne peut nier la responsabilité des Noirs dans la vente des Noirs, la responsabilité occidentale reste plus grande.

Mettre en relief la responsabilité de l'Afrique dans la traite atlantique est un appel à une plus grande lucidité de l'Afrique dans son rapport à l'autre. Il est impérieux qu'elle garde à l'esprit que les motivations ayant provoqué la traite négrière ne sont toujours pas pleinement satisfaites. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, l'Occident emploiera tous les moyens pour atteindre ses objectifs. Car il a encore besoin de ressources pour sa survie. Et dans perspective hobbésienne, sa lutte est tout à fait raisonnable. En revanche, que l'Afrique se laisse volontairement dévorer par l'Europe pour l'assouvissement de ses besoins, voilà ce qui est pitoyable ! Si elle ne peut être, à l'heure actuelle, sur l'offensive; elle peut tout au moins être sur la défensive, c'est-à-dire, éviter d'être le complice de l'Occident. Malheureusement, il perdure toujours l'exploitation de l'Afrique dont les africains sont eux-mêmes les complices. Or, elle devrait être plus vigilante et intègre puisqu'en matière de relation internationale, il n'y a pas d'amis, il n'y a que des intérêts.

Bibliographie

Christine CHIVALLON (2004) , *Les diasporas noires des Amériques : expériences et théories à partir de la Caraïbe*, Paris, éd. CNRS.

²⁹ Jean-Michel DEVEAU, « La Sénégambie », *L'Afrique atlantique*, 2021, p.25-44.

DIAKITE Tidiane (2008), *La traite des Noirs et ses acteurs africains du XVe au XIXe siècle*, Paris, éd. Berg International.

N'DIAYE Tidiane (2008), *Le génocide voilé : enquête historique*, Paris, éd. Gallimard

- (2006), *L'éclipse des Dieux, grandeur et désespérance des peuples noirs*, Monaco éd. Du Rocher/
Le serpent à plumes.

GAZIBO Mamoudou, *L'introduction à la politique africaine* (2010), Québec, presse universitaire de Montréal.

ILIFFE John (2002), *Les Africains, histoires d'un continent*, Paris, Flammarion.

PARK Mungo (1980), *Voyage dans l'intérieur de l'Afrique, fait en 1795, 1796, 1797*, Paris, François Maspero.

QUENUM Alphonse (1993), *Les églises chrétiennes et la traite atlantiques du XVè siècle au IXè siècle*, Paris, Karthala.

MICHEL Johann (2017), *Esclavage et réparation. Construction d'un problème public (1998-2001)*, Politique africaine.

DIGNAT Alban, *Des origines au XXe siècle. L'esclavage en Afrique* 08/2022,

https://www.herodote.net/L_esclavage_en_Afrique-synthese-13.php. Consulté le 08/01/2023.

EMMER Pieter, « La traite négrière atlantique », Encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe [en ligne], ISSN 2677-6588, mis en ligne le 05/02/21, consulté le 09/01/2024. Permalink : <https://ehne.fr/fr/node/21292>.

FICATIER Julia (2009), « Les Africains ont leur part dans la traite des noirs », *La Croix*. https://www.la-croix.com/Actualite/Monde/Des-Africains-ont-eu-leur-part-dans-la-traite-des-Noirs-_NG_-2009-11-12-568672, Consulté le 07/01/2024.